

CONFERENCE BRETONNE DE LA BIODIVERSITE

14 novembre 2024

Lieu : Université Rennes 1 Campus Beaulieu

Horaires : 09h30 à 16h45

Ordre du jour

- Discours introductifs officiels
- Politiques publiques de biodiversité
- Stratégie régionale de biodiversité : objectifs et méthode
- Table-ronde « *Situation de la biodiversité en Bretagne : évolution des connaissances et mobilisation des territoires* »
- Atelier de mobilisation
- Restitution conclusive

Discours introductifs

Jean-Christophe BOURSIN

Secrétaire Général aux affaires régionales, Préfecture de région

L'érosion de la biodiversité est pointée comme un enjeu depuis 30 ans. Les phénomènes de cette perte de biodiversité s'accroissent : 20 à 30 000 hectares de terre consommée chaque année, baisse de 8% des prairies naturelles - poumons de la biodiversité – en 10 ans, baisse d'un quart des oiseaux communs. La question de la durabilité de notre système doit être posée :

- Passer du constat aux actions qui se veulent simples et efficaces
- Trouver les leviers pour impliquer les acteurs et les citoyens
- Planifier mais également agir concrètement pour mobiliser et obtenir des résultats

Enjeux bretons :

- **Agriculture, pêche, développement économique** : Ces secteurs sont essentiels pour la Bretagne et sont intimement liés aux enjeux de biodiversité. Ils incluent des problématiques spécifiques comme les types de cultures, les nitrates et la prolifération des algues vertes, qui affectent les milieux marins et littoraux.
- **Pêche et environnement marin** : La Bretagne est en pleine réflexion sur une stratégie qui lie pêche et préservation des milieux marins, un secteur clé pour la région.
- **Logement et développement économique** : Le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) est un sujet d'actualité en lien avec la préservation de la biodiversité, avec un enjeu majeur pour la gestion des espaces naturels.

Approche globale nécessaire : La Bretagne doit passer d'actions ponctuelles à une planification plus cohérente et intégrée, afin de mieux anticiper et gérer les défis environnementaux à long terme.

Planification écologique : Bien que complexe, la planification écologique est un enjeu fondamental. Il est nécessaire de passer de la simple prise de conscience à des actions concrètes et visibles.

Travail régional : Jean-Christophe Boursin salue les efforts régionaux pour le SRADDET et pour l'adaptation au changement climatique. Il met l'accent sur la nécessité de donner du sens à ces stratégies et d'assurer leur mise en œuvre effective.

Érosion de la biodiversité : Bien que largement documentée, l'érosion de la biodiversité peine à marquer les esprits. En Bretagne, 40 % des sites emblématiques sont impactés et un quart des espèces d'oiseaux communs ont disparu. Il est urgent de sensibiliser davantage la population.

Conclusion : Au regard de la situation de la biodiversité, il est impératif d'accélérer la prise de conscience collective. Il faut davantage de leviers pour intégrer la biodiversité dans l'agenda politique. Remerciements pour l'engagement des acteurs présents et pour leur implication dans cette réflexion collective. La planification écologique est un des leviers du passage à l'action.

Delphine ALEXANDRE

Vice-Présidente à la santé, à l'eau et à la biodiversité, Conseil régional de Bretagne

- **Remerciements et contexte** : Delphine Alexandre remercie les partenaires et les acteurs présents pour leurs efforts collectifs en faveur de la biodiversité. Elle souligne que, bien que des actions soient menées localement, le changement climatique accélère la dégradation de l'environnement et aucun redressement significatif n'est encore en vue. Il est impératif de passer à des actions concrètes et mesurables pour stopper ce déclin.
- **Co-construction de la Stratégie régionale biodiversité (SRB)** : La SRB est une démarche collective visant à adapter la politique de biodiversité aux spécificités de chaque territoire. Elle doit être ambitieuse et cohérente avec la SNB. La SRB devra mettre en synergie les efforts déjà déployés et mobiliser de nouveaux acteurs, notamment ceux qui sont encore peu impliqués.
- **Importance de l'intégration de la biodiversité** : La biodiversité doit être au cœur des décisions politiques, notamment en repensant l'aménagement du territoire, le modèle agricole, et en adoptant une approche plus holistique. La crise écologique présente une véritable opportunité d'agir autrement en faveur des écosystèmes.
- **Transversalité des actions** : La création de synergies entre les différents secteurs est essentielle. Il s'agit d'établir des priorités et de mobiliser ensemble les acteurs, qu'ils soient publics, privés ou associatifs, pour des actions concertées.
- **Avancées concrètes** : Malgré des perspectives inquiétantes, la Bretagne a fait des progrès notables, comme la création de 3 nouvelles Réserves Naturelles Régionales et la mise en place du PNR Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude. Cela démontre qu'il est encore possible de changer de cap et d'enrayer le déclin de la biodiversité.

Conclusion : L'érosion de la biodiversité est un enjeu majeur. Le constat est sans appel : chiffres et études décrivent les impacts de nos activités sur la biodiversité. Il est nécessaire d'agir pour inverser la tendance. L'engagement des acteurs et des citoyens est exemplaire en Bretagne mais doit s'amplifier et trouver un cadre collectif à travers une SRB ambitieuse.

Il est important d'apporter :

- De la lisibilité,
- De la cohérence
- De la transversalité
- Et de renforcer la synergie entre les acteurs.

Politiques publiques de biodiversité

Aurélie MESTRES, directrice adjointe de la DREAL Bretagne

Point d'avancement des stratégies en matière de biodiversité :

- Stratégie Nationale Biodiversité : validée en novembre 2023, elle prend la suite de 2 autres SNB.
Axes : réduire les pressions, restaurer, mobiliser, les moyens financiers et humains
Objectif : territorialiser pour opérationnaliser et traduire dans les différentes politiques sectorielles (énergie, aménagement...)
- Stratégie Nationale des Aires Protégées (2019) : les milieux terrestres, marins et littoraux sont pris en compte en outre-mer et dans l'hexagone
Objectif : Atteindre 10% de protection forte. Interconnexion du réseau => un enjeu
Or 0,38% en Zone de Protection Forte au niveau national
- Règlement européen sur la restauration de la nature et plan national
 - Lien entre atténuation CC et biodiversité
 - 30% des habitats d'intérêt communautaires à restaurerChaque État doit définir un plan national.
- Planification écologique
 - Démarche transversale prenant en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique, ceux de l'érosion de la biodiversité et l'utilisation des ressources
 - Objectifs sur aires protégées, sur restauration des milieux dégradés, et sur résorption des points noirs au réseau de continuités écologiques

Mettre en lien les plans nationaux sur l'adaptation au changement climatique et la stratégie bas carbone.

SRB : objectifs et méthode

Florian LEBEAU (Chef du service Patrimoine naturel et biodiversité - Région Bretagne) - **Alice NOULIN** (Adjointe à la cheffe de service Patrimoine naturel - DREAL) - **Mathilde PIERRE** (Directrice Office Français de la biodiversité - Bretagne)

Pouvez-vous nous expliquer dans quel cadre s'inscrit la Stratégie régionale de la biodiversité en Bretagne ?

C'est la loi du 8 août 2016, pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui confirme et renforce le rôle de la Région. Elle lui confie (art. L110-3 du code de l'environnement) la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) avec en bras armé de l'Etat, la DREAL (chef de file Etat) et l'appui de l'OFB. Cette stratégie est l'outil unique à l'échelle régionale pour la préservation de la biodiversité. Les SRB élaborées à partir de 2016 sont dites des stratégies de 3ème génération.

Pourquoi la Bretagne a tardé à lancer les travaux sur une SRB ?

L'élaboration successive de cadre stratégique sur la biodiversité, à travers le schéma régional de la biodiversité en 2007, le Schéma régional de cohérence écologique voté en 2015 et la démarche mobilisatrice des acteurs autour de la Breizh Cop et du SRADDET en 2018 ont permis de conforter un collectif régional. Par la suite, le choix a été fait de se concentrer sur la mise en œuvre de chantiers opérationnels.

Quels sont les principaux enjeux et défis de gouvernance et d'articulation des actions en faveur de la biodiversité que vous identifiez ?

Mathilde Pierre est la nouvelle directrice régionale de l'Office français de la biodiversité. Avec un regard extérieur, il lui apparaît que la Bretagne est riche d'acteurs mais elle constate que les cadres réglementaires et les outils sont nombreux. L'enjeu est de poser un cadre clair afin que tous puissent se situer dans une trajectoire commune. L'important est de mobiliser au-delà des acteurs convaincus et que les différentes politiques sectorielles prennent en compte la biodiversité.

Quels sont l'esprit général et l'ambition de la démarche de la Région en lien avec ses partenaires en faveur de la biodiversité ? Quels sont les objectifs et le périmètre de ces actions ?

Il est avant tout nécessaire de valoriser l'existant et d'articuler les différents cadres afin de définir une trajectoire partagée entre les différents acteurs et en faveur de la biodiversité. Il est nécessaire d'apporter de la visibilité sur la nécessité de protéger la biodiversité afin que cette thématique trouve toute sa place dans les différentes politiques publiques. Il faut également de la lisibilité dans l'action pour que toutes les parties prenantes aient la capacité de contribuer à l'exercice de la SRB. Cet exercice s'appuie sur la co-construction afin de porter une ambition nouvelle.

Comment ces actions avec leur périmètre et leurs ambitions s'intègrent-elles dans la SRB et dans les dynamiques de l'État ? En terme de diagnostic, de quoi avez-vous besoin, vous et vos partenaires ? Les travaux menés dans le cadre de la SRB devront prendre en compte les différentes stratégies tels que le SRCE/SRADDET, la Stratégie Nationale des Aires Protégées et la stratégie régionale des Espèces exotiques envahissantes. Il est fondamental d'intégrer à cette démarche d'autres acteurs notamment ceux des filières économiques, qui ne sont actuellement pas membres de la Conférence régionale de la biodiversité.

Quelle sera la méthode de concertation et de gouvernance qui sera mise en place ? quelle implication des acteurs ? Quelles étapes ?

Le travail de co-écriture de la SRB s'inscrit dans un esprit de co-construction. La gouvernance proposée s'appuie sur un co-pilotage resserré Etat-Région (inscrit dans la loi) avec l'appui de l'OFB. L'AELB et les structures pilotées par l'Etat, la Région et l'OFB que sont l'OEB et l'ABB sont les partenaires de cette gouvernance.

La concertation intégrera les acteurs bretons membres de la Conférence bretonne de la biodiversité et au-delà en y incluant notamment les EPCI. La CBB et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel seront consultés sur Les documents cadres de la SRB. Des validations plus formelles reviendront au Préfet de Région et au Président de la Région Bretagne qui portera le document devant la session du printemps 2026.

Quelle sera la méthode de concertation et de gouvernance qui sera mise en place ? quelle implication des acteurs ? Quelles étapes ?

Des thématiques importantes de travail ont été identifiées afin qu'elles soient mises en cohérence ou développées. Les dynamiques existantes autour de certains sujets déjà traités s'appuyant sur une comitologie installée (COPIIL Stratégie Nationale Aires Protégées, Groupe Régional pour les Aires Éducatives en Bretagne, Plateforme Éducation à l'Environnement et au Développement Durable) ont vocation à alimenter les travaux de la SRB. Par ailleurs, les sujets non investis collectivement feront l'objet de l'installation de groupes de travail. L'objectif étant de répondre à des lacunes dans certains domaines par une proposition collective d'actions.

Chaque acteur peut contribuer et co-animer des groupes de travail. Les ateliers de l'après-midi vous permettront de vous exprimer à ce sujet. Les groupes de travail auront la responsabilité d'affiner le diagnostic, prioriser les axes stratégiques et construire le plan d'actions (fiches actions). La participation à l'étape de co-construction est ouverte à tous et au-delà de la CBB.

Quel va être le rôle de l'OFB ?

L'OFB contribuera sur le diagnostic et les actions en s'appuyant sur son réseau national experts dans le domaine et sur ces 120 agents inspecteurs de l'environnement sur le terrain ([Missions](#) OFB).

Table-ronde « Situation de la biodiversité en Bretagne : évolution des connaissances et mobilisation des territoires »

François SIORAT (*Observatoire de l'environnement en Bretagne*) - Julie COLLOMBAT (*Agence Bretonne de la Biodiversité*) - Marc SCHWAGER (*Service des Parcs et jardins et de la biodiversité Rennes – Ville et Métropole*) - Mari LE COZ (*Union Régionale des Centres permanents d'initiative pour l'environnement*)

Bilan des connaissances sur la biodiversité

- **Situation actuelle :**
 - La biodiversité continue de se dégrader en Bretagne, comme en témoigne la disparition de certaines espèces emblématiques : Pic cendré, Tarier des prés, Bécassine des marais. D'autres espèces, comme certains oiseaux des forêts humides et des prés, sont également en forte régression.
 - La **disparition des habitats** est une cause majeure de cette érosion, phénomène qui est particulièrement marqué en Bretagne par rapport à l'échelle nationale. Par exemple, des espèces communes comme le Rouge-gorge sont également en danger.
 - Les écosystèmes bretons sont très complexes et dans un paysage très imbriqué.

- **Réglementation climatique et autres causes :**
 - Le changement climatique affecte directement certaines espèces, comme le Pouillot fitis, dont l'habitat disparaît avec la hausse des températures. Mais l'agriculture intensive et l'artificialisation des sols représentent également des causes majeures de l'érosion de la biodiversité.
 - **Activités humaines** : L'érosion de la biodiversité est largement causée par l'activité humaine, notamment l'agriculture industrielle et la bétonisation des paysages.

- **Progrès dans la connaissance :**
 - Ces dernières années, des progrès notables ont été réalisés en matière de connaissance de la biodiversité, grâce à des outils comme la plateforme Biodiv' Bretagne et les cartographies élaborées en collaboration avec des institutions scientifiques telles que l'INRAE et le Conservatoire botanique national de Brest.
 - Les listes rouges régionales et la trame mammifère sont des outils qui ont permis d'améliorer l'observation et la gestion des espèces menacées.

Initiatives pour mieux comprendre les enjeux de biodiversité sur le territoire

- **Rôle de l'ABB** : L'ABB œuvre pour la mise en relation des acteurs (gestionnaires d'espaces naturels, associations, collectivités, etc.) et anime des réseaux de partage de connaissances. Des groupes de travail sont constitués sur des thèmes précis (agriculture, sport, tourisme, etc.), afin de mieux comprendre les enjeux spécifiques à chaque secteur et d'élaborer des solutions concrètes.
- **Accompagnement des acteurs** : L'ABB soutient les acteurs associatifs et organise des ateliers, des formations, des rencontres pour sensibiliser et former les collectivités encore peu impliquées. Un

des objectifs est de cibler les EPCI et de les accompagner, notamment sur l'ingénierie et le financement des projets biodiversité.

Focus sur Rennes Métropole

- **Intégration de la biodiversité** : Rennes Métropole reconnaît que la biodiversité doit être considérée dans une approche globale qui lie la gestion de l'eau, l'aménagement du territoire, et le développement durable. La métropole s'engage avec les communes et les autres partenaires pour renforcer la prise en compte de la biodiversité dans ses politiques publiques.
- **Conseil Métropolitain de la Biodiversité et de l'Eau (CMBE)** : Ce conseil, structuré en 2022, est composé de trois collèges : institutionnels, universitaires (pour la connaissance), et associatifs (connaissance de terrain). Le CMBE est chargé de donner des avis consultatifs sur les projets d'aménagement et de développement. L'objectif est de garantir que les projets ne négligent pas la biodiversité et d'éviter des erreurs en amont.
- **Sensibilisation et formation** : Rennes Métropole a développé des outils internes et organise des ateliers biodiversité pour sensibiliser les agents et les guider dans la prise en compte des enjeux écologiques dans leurs actions. La ville mise également sur la mise à disposition des données environnementales via des outils comme le géoparcours.
- **Outils d'action** : Rennes Métropole a créé une boîte à outils interne pour aider les agents à trouver rapidement les informations et ressources nécessaires pour intégrer la biodiversité dans leurs projets, y compris dans des documents stratégiques tels que les PLUI et les PCAET.

Les CPIE (Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)

- **Rôle des CPIE** : Ces centres facilitent le dialogue entre les acteurs du territoire pour identifier les problématiques et les leviers d'action en matière de biodiversité. Ils accompagnent la transition écologique à toutes les échelles du territoire, en intégrant des enjeux tels que la santé et l'économie.
- **Intégration de la biodiversité** : Les CPIE s'engagent dans des projets qui touchent directement la biodiversité, comme la Trame Verte et Bleue ou l'agriculture durable. Leur action dépend des priorités locales et de la volonté des acteurs du territoire.
- **Collaboration avec la recherche** : Les CPIE collaborent avec des institutions de recherche comme INRAE et Agrocampus, et participent à des conseils de développement pour intégrer les préoccupations écologiques dans les projets régionaux.

Questions / discussions :

- **Éducation et sensibilisation** : Le rôle de l'éducation et de la sensibilisation est crucial pour faire comprendre les enjeux de la biodiversité et obtenir l'adhésion du public. Il est nécessaire de relier la nature à des enjeux de santé pour mieux faire accepter les actions.
- **Financement des projets biodiversité** : Le financement reste complexe en raison des nombreux dispositifs existants, mais un travail est en cours pour mieux coordonner et rendre ces financements complémentaires. L'ABB œuvre pour un guichet unique afin de faciliter l'accès aux financements.
- **Corridors écologiques en milieu urbain** : La connaissance des écosystèmes urbains est essentielle pour intégrer efficacement la biodiversité en ville. Des efforts sont faits pour mieux définir les objectifs en milieu urbain et identifier les aménagements les plus favorables.
- **Pérennisation des financements** : Il est crucial de garantir des financements à long terme pour que les projets puissent durer, et ne se limitent pas à un financement ponctuel lors des appels à projets.

- **Accompagnement des acteurs économiques** : Les acteurs économiques doivent être accompagnés à travers des espaces de dialogue avec les associations environnementales. L'objectif est de les aider à intégrer la biodiversité dans leurs pratiques et à soutenir des entreprises engagées pour la nature.
- **Renforcer la protection et la restauration des continuités écologiques à partir des politiques d'aménagement** : Il est nécessaire de mettre en synergie et en mouvement les différents acteurs sur la prise en compte de la biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire. La SRB sera un levier permettant d'identifier les actions favorables à la protection et la restauration des continuités écologiques.
- **Intégration de l'enjeu de l'eau dans la SRB** : La SRB prend en compte les différents milieux qu'ils soient aquatiques, terrestres ou marins.

Atelier de mobilisation des acteurs et ressources

Voir diaporama en annexe.